



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

numéro 32- septembre 2001

MAJUSCULES

Lettres de la Société pédagogique vaudoise
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59
www.spv-vd.ch spvaud@bluewin.ch

J.A.B

1000 Lausanne 19

Retour : SPV, cp 127

1000 Lausanne 19

paraît 4 à 6 x l'an

Une rentrée pacifiée?

Après les tempêtes de juin dernier (aménagements du cadre général de l'évaluation et combat récurrent pour des enclassements respectueux des textes légaux), c'est finalement une rentrée relativement calme à laquelle on a pu assister... au plan pédagogique en tout cas!

Dans ce cadre, le comité relève avec satisfaction que la publication du Plan d'études vaudois 2001 et plus particulièrement des objectifs fondamentaux est de nature à offrir à un moyen de pilotage efficace des apprentissages.

Les modifications liées à l'évaluation seront sans doute également susceptibles de rassurer. Le comité formule encore une fois le vœu qu'au-delà de l'évaluation et de sa transmission aux parents, les acquis de la réforme, en terme de pédagogie plus active, ne soient pas emportés. La lutte contre l'échec scolaire reste un des axes privilégiés de notre soutien à EVM.

Ainsi, nous nous réjouissons de l'affirmation selon laquelle va intervenir *un renforcement des mesures visant au maintien en classe ordinaire d'élèves "différents"*, particulièrement en ce qui concerne le soutien pédagogique spécialisé. Soyez assurés que le comité restera extrêmement pugnace afin que soient développées les réalisations concrètes de cette volonté ambitieuse.

La mise en place de la DGEO, qui touche à son terme, est aussi de nature à rassurer, mais à ce stade, il s'agira de bien préciser les responsabilités sur le terrain, notamment en assurant des relais pédagogique efficaces, suite à la disparition des postes de conseiller pédagogique. Celles et ceux qui ont pu travailler avec elle se réjouissent de voir Mme Cretton, ancienne rédactrice de l'Éducateur, en charge de la Direction pédagogique. Bienvenue Cilette et bon courage!

En ce qui concerne la pénurie d'enseignants (relative dans notre canton), nous attendons de voir ce que recouvre réellement la volonté de revalorisation et d'attractivité du métier affirmée par le DFJ. Pour la SPV, elle passe en premier lieu par la révision du statut salarial des maîtres et maîtresse du primaire et la reconnaissance de l'augmentation de la pénibilité et non pas par une supposée nouvelle "mobilité offerte par la formation en HEP"! A l'heure où s'ouvre le chantier "cahier des charges" de l'enseignant et dans un contexte budgétaire dégradé, nous dénonçons par avance toute tentative de voir, par exemple, augmenté le nombre d'heures de présence aux élèves de nos collègues ou péjorées les prestations offertes aux élèves.

Le comité estime que l'inscription, dans le cadre du budget 2002, des cibles atteintes par l'ouverture des 55 classes obtenues en juin dernier, est positive. Cette décision est néanmoins susceptible d'être modifiée par le Grand Conseil. Prudence donc!

De plus la généralisation des normes EVM, pour les classes de 3 P à la rentrée 2002 et 4 P en 2003, aura pour conséquence la diminution des effectifs du deuxième cycle primaire. Si la moyenne cantonale était maintenue au niveau de celle de la rentrée 2001, cela entraînerait l'augmentation des effectifs moyens des autres cycles et degrés. Le comité ne peut donc pas considérer que la question des effectifs soit d'ores et déjà pacifiée.

D'autre part, nous attendons les chiffres effectifs de la rentrée pour nous prononcer sur la réalité de mise en oeuvre des décisions du Conseil d'Etat de juin dernier.

Enfin, certains dossiers se doivent d'être clarifiés au plus tôt; c'est le cas pour la certification des 9ème explos et les conditions du passage au Gymnase pour les VSB.

Le comité, via celui de l'AVMP, suivra aussi particulièrement l'introduction généralisée de l'allemand en 4ème année.

Ce numéro de *Majuscules* est entièrement consacré au rapport d'activité du comité cantonal. Nous nous engageons dorénavant à le publier chaque année.

Lisez-le... à petites doses... et n'hésitez pas à réagir. La SPV doit toujours plus se nourrir des échanges entre le comité, les comités d'associations, les permanents et les membres. Plus de débat interne pour une présence toujours accrue dans la construction de l'École vaudoise!

Jacques Daniélou

Rapport d'activité du Comité Cantonal de la SPV Année scolaire 2000-2001

Ce rapport a été présenté par le comité cantonal lors de l'assemblée des délégués 2001 qui s'est tenue le 30 mai dernier à la Tour-de-Peilz.

Durant cet année, la tâche du comité cantonal fut d'abord de soutenir la transition à la tête de la SPV, transition marquée par le départ de Philippe Martinet vers des responsabilités départementales et la décision du secrétaire général, Christian Rapin, de rejoindre l'enseignement à la rentrée 2001...

Un nouveau président aux commandes, à 100% dès la rentrée... et un comité énergique qui a su l'épauler avec chaleur, conscience et engagement, en particulier lors de l'opération "rencontres décentralisées" de mars-avril 2001.

Le comité a dû trouver de nouvelles marques et, une fois de plus, jouer les équilibristes en menant de front des chantiers multiples, pour la plupart relatifs à la "tourmente" d'EVM.

Le sentiment du comité est vraiment qu'en ce début de troisième millénaire, tout est ouvert dans l'Ecole vaudoise et que chaque collègue s'emploie à tracer son sentier, seul ou en cordée, mais que le temps des avenues rectilignes, tracées par des géomètres dirigistes, est peut-être définitivement révolu. Après tout on a assez regretté des décisions prises à la hussarde pour faire preuve de trop de nostalgie déplacée.

La déclinaison des activités du comité n'est évidemment pas exhaustive. Elle met en évidence les temps forts de cette année scolaire, qui a vu l'entrée de la société pédagogique vaudoise dans son troisième siècle d'existence! C'est un arrêt sur image, mais qui se veut néanmoins prospectif.

Du syndicalisme...

Une rentrée 2000 mouvementée

Malgré la mobilisation de juin 2000, force est de constater que la rentrée fut loin d'être sereine (une fois de plus!). La mise sous tutelle de Mme Jeanprêtre par son collègue des finances a ajouté une dimension politique aux difficultés du terrain.

Par lettre ouverte, les 30 juin et 22 septembre 2000, la SPV (qui s'est à nouveau adressée dans ce sens au Conseil d'Etat le 27 septembre), l'ADESOV, l'APE et l'Union des commissions scolaires vaudoises sont intervenues auprès de la délégation du Conseil d'Etat pour dénoncer les nombreux dépassements d'effectifs, d'abord programmés et ensuite avérés à la rentrée. Le 6 octobre, Mme Jacqueline Maurer nous adressait un courrier dans lequel la présidente du gouvernement affirmait que *le Conseil d'Etat est par ailleurs convaincu que l'objectif de l'enclassement, à terme, est de permettre le respect strict des normes réglementaires. Dont acte!*

L'enclassement 2001 est en cours et le premier plan de rentrée des directions semble s'être déjà vu retoqué (on parle de 100 classes de trop!). Ajoutons à cela que les conclusions du groupe paritaire "pénibilité dans le secteur de l'enseignement" n'ont toujours pas été prises en compte par le Conseil d'Etat et nous avons un nouveau cocktail explosif! Une nouvelle bagarre s'engage pour la rentrée 2001.

Compensations dans le cadre de l'accord sur la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat de Vaud

3 jours de vacances supplémentaires (et la prochaine uniformisation officielle cantonale des temps de vacances), 6 périodes de décharge à prendre, en principe, en fin de carrière et un fonds pour des "congés de formation et de ressourcement". Voilà sur quoi s'est arrêté le comité cantonal dans cette négociation avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud et la délégation du Conseil d'Etat.

Les délégués de la SPV, consultés par courrier personnel, ont ratifié cet accord à près de 90% d'avis favorables. Le comité remercie les délégués pour la confiance dont ils ont fait preuve dans ce cadre. En regard de ce qu'obtiennent nos collègues fonctionnaires, certains ont pu néanmoins regretter que ce n'était pas assez. Peut-être, mais les prestidigitateurs de la majorité gouvernementale estimeront sans doute que c'est beaucoup trop!

Pour l'heure, cet accord est signé et la loi sur le personnel, ainsi que celle sur la caisse de pensions sont en deuxième lecture par la commission du Grand Conseil. De fait, si ces textes législatifs ne sont pas dépiautés en plenum, ils pourront entrer en vigueur en janvier 2002... et les nouvelles mesures obtenues également, qu'il s'agira maintenant de rendre effectives et dont les modalités d'application devront être précisées.

D'autre part, les dossiers liés à la nouvelle loi sur le statut vont démarrer tout soudain (entretien d'appréciation et cahiers des charges, notamment). Nul doute que ces travaux occuperont fortement le comité durant la prochaine année scolaire, au minimum.

Revalorisation financière de la fonction enseignante

Par l'intermédiaire de la FSF, le 6 novembre 2000, la SPV a demandé que la revalorisation de la fonction de maître breveté puisse être étudiée par la COPAR (Commission paritaire). Le Conseil d'Etat, à ce jour, ne s'est pas prononcé.

Sans être pessimiste, on peut craindre que le gouvernement attende, pour revoir la classification de l'ensemble des métiers de la fonction enseignante, le démarrage de la nouvelle HEP et le chantier Description des Emplois et Classification des Fonctions (DECFO).

La SPV, par l'intermédiaire de son président, est présente dans ce dossier et le comité sera particulièrement attentif à ce que l'on n'aboutisse pas à une future grille de salaires du type opération blanche qui verrait s'opposer les ordres d'enseignement (mettez dans la droite ce qu'on prend dans votre main gauche!)

Enquête sur la pénibilité

En juin 1999, près de 5000 collègues répondaient à une enquête initiée par la SPV (merci Claudine...!) sur "l'état physique et mental des enseignants vaudois". Ce questionnaire, dépouillé par l'IST (institut universitaire romand de santé au travail) a débouché sur le dépôt d'un rapport à fin 2000. L'enquête mettait notamment en avant une demande massive de baisse des effectifs (96% des collègues vont dans ce sens). Parallèlement un groupe paritaire (DFJ-associations), présidé par le préfet Marcel Gorgé, formulait un certain nombre de propositions tendant à réduire les maxima et les normes réglementaires.

En décembre 2000 - quatre mois après la rentrée-, le Conseil d'Etat a enfin pris un premier train de mesures: un crédit de 1,8 million, urgent, palliatif et sans commune mesure avec la réalité des difficultés, consistant à accorder des mesures d'assistantat, tant au primaire qu'au secondaire inférieur, à raison de 4 périodes hebdomadaires par classe dépassant les maxima réglementaires.

Si le comité a salué cette première mesure, il est évident que nous ne pouvions en rester là.

C'est pourquoi, un deuxième train a été élaboré par le groupe paritaire, qui propose de ramener à 24 le maximum d'élèves (et 20-22 pour la norme) dans les classes de VSG et VSB et les gymnases (c'est au-delà de 24 que toutes les difficultés sont exacerbées), ainsi que la pérennisation des mesures d'assistantat prises dans le premier train.

Cette demande a été portée devant le Conseil d'Etat à fin février de cette année par MM. F. Loi Zedda et Ph. Lavanchy et le président SPV. Nous avons été reçu par le Conseil d'Etat in corpore et de nombreuses questions ont été posées par les membres du gouvernement vaudois. Il serait faux d'affirmer que cette demande a été traitée par dessus la jambe par le gouvernement vaudois (M. Ph. Bieler a notamment soutenu le dossier avec finesse et réelle volonté d'aboutir). Las, les comptes 2000 ont été bouclés entre temps et aucune décision n'a été prise à ce jour.

D'autre part, un troisième train doit être maintenant déposé comportant notamment des mesures dans le secteur de l'enseignement professionnel.

A ce stade, on peut donc douter que la demande d'ouverture de classes supplémentaires liée au dossier pénibilité puisse être intégrée au plan de rentrée 2001. Tout est prêt pour un affrontement, car il est inadmissible que l'on reconnaisse la réalité d'une surcharge dans le secteur de l'enseignement et qu'aucune mesure signifiante ne soit prise, alors que dans d'autres secteurs (hospices et police) des réallocations ont bel et bien eu lieu.

Nous avons lancé une pétition pour appuyer la demande. Que faire de plus? Lors des rencontres décentralisée de mars-avril, il est apparu que la mobilisation est encore à construire sur le terrain ... De fait, le 28 mai 2001 marque la fin des travaux du groupe paritaire.

Du corporatisme...

Activités du Secrétariat

Le secrétariat n'a pas chômé au cours de ces douze derniers mois. En plus des tâches purement administratives (gestion de la société), le secrétaire général et sa secrétaire ont dû faire face à de nombreuses demandes de renseignements de la part des membres, en particulier sur les sujets suivants :

- les congés en général et les congés de maternité en particulier;
- la caisse de pensions de l'Etat de Vaud et principalement le calcul de la rente de retraite;
- la responsabilité des enseignants au sein de leur classe, lors de courses d'études ou d'école, lors d'après-midi sportifs,...
- le fonctionnement des duos au primaire ou en enfantine;
- les possibilités d'obtenir de l'assistantat;
- les droits des temporaires.

A cela sont venues s'ajouter toutes les situations difficiles auxquelles les collègues sont confrontés et pour lesquelles le secrétaire général a dû apporter des compléments d'informations au niveau juridique ou un accompagnement chez leur directeur, voire au DFJ.

Enfin, le secrétaire général a travaillé pour l'AVMES dont il est le secrétaire, non seulement en gérant administrativement cette association, mais également en siégeant dans diverses commissions, comme la commission paritaire professionnelle ou la commission de classification des enseignants spécialisés. A ce propos, il est bon de rappeler que l'une de ses tâches importantes est la classification de tous les enseignants spécialisés travaillant dans les institutions conventionnées.

Prévention des conflits dans les établissements scolaires

Après deux ans d'attente, un groupe de travail "Prévention des conflits dans le ES" a tenu sa première séance le 20 septembre 2000. Dix séances plus tard, après des négociations menées dans un esprit constructif, cinq dispositions d'application (DI) ont vu le jour.

Il s'agit de démarches en cas de :

- Situation conflictuelle entre un(e) enseignant(e) et un(e) élève.
- Situation conflictuelle entre un(e) enseignant(e) et des parents.
- Dysfonctionnement d'un(e) enseignant(e).
- Situation conflictuelle entre un(e) enseignant(e) et un(e) directeur/trice.
- Dysfonctionnement d'une direction.

Actuellement, ces DI sont au DFJ pour lecture, modification et approbation. Ensuite, elles seront transmises aux associations pour une dernière lecture. Une dernière séance, fixée au 28 mai, permettra une dernière mise au point. Elles devraient entrer en vigueur au début de l'année scolaire 2001-2002.

De la pédagogie...

Devoirs à domicile

Le comité a planché, en septembre 2000, sur ce thème dans le cadre de la réécriture d'une nouvelle disposition d'application du règlement et préparé un document de référence à l'usage de nos représentantes dans le groupe de travail mis en place par le SENEPS.

C'est un terrain sensible et nous sommes convaincus que les devoirs à domicile gardent toute leur importance, même s'ils ne représentent pas la part la plus signifiante du travail mené en classe. Nous sommes conscients que les devoirs sont un lieu privilégié d'apprentissage pour certains élèves.

Nous avons particulièrement insisté sur le contenu des devoirs plutôt que sur leur déclinaison en terme de temps consacré. D'autre part, il apparaît au comité que les devoirs doivent pouvoir faire l'objet d'une négociation (entre collègues et au sein de la classe), qu'ils doivent s'inscrire dans la continuité du travail mené en classe et qu'il appartient à notre responsabilité d'enseignants d'apprendre à gérer les devoirs, dans le partenariat avec la famille.

Le groupe de travail va maintenant déposer ses conclusions et le comité pourra se prononcer en se référant aux points importants dégagés durant notre approche.

Politique des langues

Le 8 mars 2001, le comité a pu déposer, devant la Commission consultative de l'enseignement, la contribution de la SPV à la position vaudoise, dans le cadre de la consultation de la Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique suisse. Nous avons publié cette position dans l'Éducateur, après qu'elle eut été étudiée par la Conférence des Présidents.

Nous y avons insisté, en particulier, sur la défense forte de la langue maternelle et du français; sur l'importance d'annoncer au détriment de quoi peut se développer une approche plus volontariste de l'apprentissage des langues étrangères; sur l'importance d'une mise en oeuvre qui ne prêterite aucun élève et en particulier ceux susceptibles de voir leurs difficultés scolaires décuplées par la nouvelle politique des langues, et sur une approche de la formation qui prenne réellement en compte les besoins des collègues.

Si le comité fut tenté à un certain moment de militer pour un apprentissage précoce de l'anglais, le pragmatisme l'emporte finalement. Nous constatons que, tant politiquement qu'en terme de formation et de forces pédagogiques, et de par la prochaine introduction de l'allemand en 3P, la solution consistant à introduire l'allemand comme première langue étrangère apparaît comme inévitable. Rien de bien révolutionnaire finalement dans ce cadre. Dommage peut-être!

é)

Évaluation

On connaît les données du problème. L'initiative du parti libéral a lancé sur la place publique, et sur un axe politique, un débat qui nous semblait d'abord devoir ressortir à la pédagogie. Ce parti nous a proposé de nous associer à sa démarche. Ce que le comité a refusé, mais il a proposé une rencontre avec les initiants... Là aussi, le comité a publié son approche dans l'Éducateur, et transmis au SENEPS sa position et des propositions de pistes d'aménagements en cas de retour à une évaluation chiffrée. Certains nous ont reproché d'entrer en matière, d'autres nous ont trouvé bien frileux.

Il se trouve, au vu de la consultation d'avril 2001, que le DFJ propose des aménagements.

Nous sommes intervenus en Commission consultative de l'enseignement afin que cette consultation ne se fasse pas dans la précipitation et que les comités d'association puissent d'abord affiner leur position. Las, il n'a pas été tenu compte de notre demande et les collègues ont eu à peine dix jours pour se prononcer. De plus, autant en 3-4 qu'en 8-9, beaucoup ne se sentaient pas concernés. Nous avons dénoncé cette manière de procéder en nous adressant à la cheffe du Département et alerté sur le grignotage progressif du 7-9. En effet, les aménagements proposés sur la "page de gauche" (évaluation globale et du comportement) qui sont parvenus à notre connaissance indiquent que les éventuelles modifications toucheraient également et principalement les derniers degrés de la scolarité obligatoire.

Sur l'harmonisation des codes, et dans le sens où il semble que cela constitue une demande forte des parents, nous n'avons pas d'a priori. Sur le retour des notes au 7-9, par contre, le comité a alerté l'autorité sur le risque de voir emporté l'ensemble des réformes. Il nous semble que les modifications de pratiques, pas encore implantées, étant principalement induites par la réflexion sur l'évaluation, il y a là un danger à voir "s'arrêter EVM en 6ème"!

Lors des rencontres décentralisées de mars-avril, il est apparu très fortement que les changements incessants devenaient de moins en moins supportables et qu'il était bien tôt pour tirer des conclusions, alors que l'exploration au secondaire n'était pas aboutie. En tous les cas un éventuel retour à des moyennes est massivement dénoncé.

Le comité estime irresponsable de soutenir que le recours aux notes puisse échapper à celui du calcul de moyennes. Nous apparaissions donc comme plus "EVMistes" que le département. Cette position est-elle tenable? C'est en tout cas à cette heure celle du comité.

Harmonisation des horaires, motion Cohen-Dumani1

Les position du comité de la SPV et de celui de l'AVECIN sont communes, ou, à tout le moins, extrêmement proches.

Tout en acceptant de prendre en compte les transformations sociales, nous sommes intervenus auprès du

SENEPS (un groupe de travail doit en principe voir le jour prochainement) pour affirmer que les aménagements du temps scolaire doivent se faire dans la négociation; qu'ils ne sont jamais transposables tels que et qu'il s'agira de procéder à un suivi des expériences menées, tant en termes pédagogiques (biorythmes) que de conditions de travail (rétrécissement de l'horaire sur 4 jours).

Nous avons dénoncé avec vigueur, en Commission consultative de l'enseignement, le fait que l'Ecole soit la seule réponse évoquée pour résoudre les difficultés des familles issues des changements de société. La barque est déjà bien pleine...

Plan d'étude vaudois (PEV) 2001

Dans l'impossibilité de pouvoir réunir l'ensemble des avis (en particulier ceux de tous les présidents d'association), le comité a transmis au SENEPS, en mars 2001, une contribution et non pas une position SPV (!), sur la nouvelle mouture du PEV.

Nous avons salué le souci de cohérence, mais regretté néanmoins qu'il apparaisse que les auteurs n'aient pas encore tous la même approche des compétences (déclinées parfois en terme de processus et parfois en terme de résultat). Nous avons proposé qu'une réécriture finale puisse avoir lieu. Les forces mises en jeu ne le permettront peut-être pas.

- D'autre part, nous avons dénoncé la part congrue faite au CIN et proposé d'inclure dans le PEV les objectifs des premiers degrés.
- De plus, nous avons souligné que les compétences transversales n'apparaissaient encore que trop peu, ainsi que les liens entre les compétences disciplinaires et les finalités (éducatives, notamment) de l'Ecole vaudoise.
- Le comité s'inquiète du fait que le DFJ ne puisse finalement compter que sur le bon vouloir des conseillers pédagogiques et des collègues dans ce chantier. Le résultat final portera sans doute les marques de ces carences. D'autant plus qu'en arrière-plan se profile le travail sur le plan d'études cadre romand (PECARO). A cet égard, il convient néanmoins de relever que la présence de Mme Jacqueline Pellet à la tête de la Commission pédagogique romande et celle de M. Nicolas Ryser, chef du projet vaudois, dans l'équipe de rédacteurs du PECARO, est plutôt rassurante.

Règlement de la loi sur la HEP

La complexité du dossier et les délais de consultation relativement courts n'ont ici également permis qu'une seule "contribution" (de 15 pages néanmoins) du comité, que nous avons transmise à M. Daniel Noverraz, directeur de la HEP, à fin mars 2001.

Nous y avons notamment interrogé l'hypertrophie des pouvoirs du directeur; nous avons milité pour le fait que la déclinaison des temps et modalités de la formation continue puissent rester de la responsabilité du service employeur; que les associations d'enseignants soient mieux représentées au sein du Conseil consultatif de la HEP; pour une clarification des responsabilités du praticien-formateur (et des directeurs d'établissements partenaires), de la notion d'établissement partenaire de la formation (en particulier quand un seul collègue s'engage en responsabilité de praticien-formateur) et des responsabilités du maître-hôte; pour le développement d'une véritable commission d'admission aux pouvoirs étendus; la clarification de la structure du centre de ressources (en particulier dans le cadre d'une organisation de centres de ressources décentralisés)...

Les remarques et amendements de la SPV seront-ils entendus? Nous avons bon espoir, en tout cas pour les propositions que nous avons pu appuyer à travers le groupe consultatif de la HEP (pré-conseil consultatif).

Pour le reste, les inquiétudes demeurent, tant sur le contenu et sur la structure, que sur le recrutement. Le comité restera particulièrement attentif à ce que les praticiens-formateurs puissent ne pas se faire gruger dans cette affaire. Mais les collègues qui ont suivi les premiers cours semblent rassurés...

Enfin, la section IV (enseignement spécialisé) a pu voir le jour, alors que la volonté première des rédacteurs de la loi était son intégration dans une autre section de la HEP. Nos collègues de l'enseignement spécialisé ont gagné ce combat. Il conviendra néanmoins de rester attentif.

Formation continue

Un groupe de travail interne à la SPV s'est réuni 5 fois, sous la houlette de Jacques-Etienne Rastorfer. Le comité salue l'engagement de notre collègue. Les grands principes adoptés par ce groupe seront présentés, discutés (adoptés?) en Assemblée des Délégués.

A ce stade, il apparaît que l'on devrait d'abord privilégier une entrée "cahier des charges" (quelle importance en % du temps de travail? sur quel temps de l'enseignant la formation continue doit-elle prendre place? et pour les temps partiels?), puis, dans un deuxième temps, confirmer les approches du contenu de la formation continue (obligée? librement consentie? interne? externe? validée? reconnue dans le cadre d'une formation complémentaire?...)

Intégration

On connaît la volonté politique qui conduit à vouloir intégrer le plus d'enfants possible dans les classes ordinaires. Là-dessus est venue se greffer l'ouverture par le DFJ à une approche nouvelle des enfants "différents" (surdoués, hyperactifs et dyslexiques).

Le comité a alerté le SENEPS, dès l'automne, sur les difficultés que rencontraient les collègues sur le terrain et qu'il ne suffisait pas de déclarer l'intégration comme but sans en donner les moyens. En décembre 2000, le DFJ adressait un courrier aux établissements pour donner quelques axes et "trucs" plutôt que pour éfinir une politique. Le comité s'est alors fâché et M. Studer, chef de service ad intérim, a reconnu une certaine maladresse. Un groupe de travail (SENEPS-SES), auquel participent deux membres du comité, a dès lors démarré ses travaux (début avril 2001!).

Au-delà de l'historique (un rapport avait déjà été déposé à l'été 2000), le comité va maintenant insister sur l'édition de véritables directives et défendre les limites du cadre dans lequel nous sommes d'accord d'entrer. Si nous soutenons la volonté d'intégration, nous voulons en faire connaître le prix et nous refuserons d'entrer en matière plus longtemps si des moyens ne sont pas réellement mis en oeuvre. Nos collègues maîtres de classes D ou de l'enseignement spécialisé tiennent à défendre leur spécificité et leur emploi. Nous nous associerons à leur combat s'il le faut.

Dans ce cadre, la création de la section IV de la HEP est plutôt un signe positif. De même, nous ne pourrions défendre que le débat sur l'intégration des "enfants différents" fasse oublier d'autres priorités.

Partenariat Ecole-famille

Encore un chantier initié par Mme la Cheffe du département. Certains y voient de l'électorisme... Il n'empêche, nous devons clarifier les rapports et les limites de compétences respectives. 3 rencontres ont été programmées. La première, le 19 janvier 2001, permit à chacun de présenter ses réflexions (joli succès pour le petit film vidéo présenté par le comité in corpore de la SPV). Nous y avons fortement défendu un conseil d'Ecole (ou d'Etablissement) qui prendrait le relais des commissions scolaires (bientôt défuntes suite à l'introduction des mesures EtaCom), en élargissant leur pouvoir et leur représentation. Selon nous, point de salut, dans la relation sociale à l'Ecole, si l'on ne trouve pas un sas qui permette de dépasser les positions corporatistes ou consuméristes.

Lors de la deuxième séance, le 30 mars, un "coup de gueule" du président, discuté par certains sur la forme, mais relativement apprécié sur le fond - selon des sources bien informées - a semblé nécessaire, tant on sentait que l'on allait tourner à la messe autocongratulante. Dès lors un petit groupe de rédacteurs, représentant l'APE, la SPV et le SENEPS, s'est attelé à la mise à plat des convergences et divergences, afin d'asseoir la volonté de partenariat sur un texte fondateur.

On en est là. Le comité n'attend pas plus de ce genre de "grand messe", tant il apparaît évident que le vrai partenariat se passe dans les interactions autour du travail de la classe.

Réorganisation des prestations psychopédagogiques scolaires

On se souvient peut-être qu'un début de conflit avait opposé la SPV aux intervenants des services psychopédagogiques scolaires. Chacun se sentait plus ou moins menacé par des débordements de compétences.

Le responsable du bureau cantonal des prestations psychopédagogiques scolaires, dépendant du SES, a été nommé, en la personne de M. Marc Wicht. Celui-ci a pour tâche, en particulier, de mener à bien la réécriture des articles réglementaires relatifs à ces prestations, en lien avec la réorganisation territoriale et

EtaCom. Le comité de la SPV n'a pas répondu à la consultation menée par M. Wicht (État des lieux et perspectives). Nous avons estimé que les problématiques étaient par trop locales pour pouvoir dégager une position SPV. Par contre, nous avons été consultés lors de l'élaboration du questionnaire.

Deux membres du comité travaillent, en parallèle et en collaboration avec le GIPSE (Groupe interprofessionnel des associations de spécialistes à l'école), à l'écriture d'un document paritaire qui tente de donner des pistes sur ce que nous pourrions estimer être de "bonnes pratiques" en la matière. Une fois établi, ce document de référence constituera la contribution du comité à ce dossier.

Enfin, un groupe d'accompagnement à l'écriture de nouvelles dispositions réglementaires est mis sur pied. Nous avons obtenu que les différents ordres d'enseignement puissent y être représentés.

Des liens avec ...

...La FSF

Certains sont très critiques envers notre façon de faire, allant jusqu'à lui reprocher d'être "le meilleur vendeur de la politique du personnel de l'Etat"...

Pour notre part, nous relevons que la position d'interlocuteur privilégié de la FSF, par l'Etat, est à considérer de manière positive. Nous défendons ce partenariat et en rappelons régulièrement l'importance au Service du Personnel de l'Etat de Vaud. La confiance n'est pas totale (il fallu batailler pour obtenir le remboursement de la contribution de solidarité 99...qui n'est par ailleurs pas encore totalement acquise dans le parapublic !), mais la proximité permet souvent d'élaborer les projets dans une dynamique qui conduit à ne pas laisser trop de billes à l'"adversaire".

Par contre, nous émettons quelque inquiétude pour la suite. Comme bien des associations en ces temps de disette citoyenne, la FSF ne "tourne" que grâce à l'engagement de quelques assidus. Que ce soit dans la nouvelle description des emplois et classification des fonctions, dans l'entretien d'appréciation ou la rédaction d'un cahier des charges, par exemple, la SPV et la FSF devront être très vigilantes...si nous ne voulons pas céder à l'angélisme. Pour cela, il faut des forces, tant au Bureau Exécutif qu'au Comité central. Dans cette perspective, la SPV, par son président, son secrétaire général et Claudine Bonzon, sont actifs dans les instances de la FSF.

Mais, nous ne pouvons agir seuls et en appelons à la responsabilité de chacun.

...Les associations de parents

Avec l'émergence de l'ASPICS, le partenariat avec les parents s'est "enrichi" d'une nouvelle donne. A ce stade, le comité de la SPV n'a pas établi formellement de liens avec cette nouvelle association. Le fait, des positions par trop éloignées de celles que nous défendons, dans la droite ligne d'une école participative et ouverte définie par le SER, nous conduit, au contraire, à affirmer la force des relations tissées avec l'APE.

Nous ne partageons pas tout sur tout. Mais, la volonté commune de voir rapidement se mettre en place une entité décisionnelle telle que le Conseil d'Etablissement, les enclassements et le combat pour des effectifs permettant réellement d'assumer la mission de l'enseignement, voient se rejoindre nos approches et permettent de construire dans la meilleure harmonie possible.

L'APE a émis des critiques récurrentes sur la transmission de l'évaluation. Sur ce sujet également, nos approches sont convergentes: souci d'harmonisation des codes, refus du retour à des moyennes et refus également de brader le 7-9. L'accueil et l'harmonisation des horaires, ainsi que l'ouverture à une école où la fonction de garde serait particulièrement mise en avant pourraient conduire à quelques frictions. Le comité vise, dans ce cadre, à dégager une position commune avec l'APE. Notre souci premier est de pouvoir porter les demandes des familles, tout en dégageant nos compétences respectives.

Enfin, le comité salue le travail accompli sous la présidence de Mme Michèle Laird et se réjouit de collaborer avec la nouvelle présidente de l'APE, Mme Christine Lavanchy.

...Le SER

Après la mise en jambe un peu chaotique qui a suivi la fusion du CARESP et de la SPR en un Syndicat des Enseignants Romands (SER), celui-ci a maintenant pris du rythme. En lien avec la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique), le SER défend les grandes options définies par la SPR: promouvoir une école de qualité, défendre un professionnalisme accru et affirmer la dimension éducative de l'Ecole publique, en tant qu'institution située au coeur de l'Etat.

A travers des dossiers tels qu'EduPré (Éducation et Prévention), le soutien critique à l'impulsion donnée aux techniques de l'information et de la communication (TIC), et ceci dans le cadre du travail sur le futur PECARO (plan d'études cadre romand); son engouement (deux délégués vaudois) au sein de la commission pédagogique romande ou l'évaluation des systèmes éducatifs (projet PISA de l'OCDE), le SER s'affirme comme un interlocuteur de poids.

Le débat sur la politique de langues a favorisé le rapprochement avec LCH, la faîtière d'outre-Sarine. La prise de position commune du SER et de nos amis suisses-allemands a permis que la machine ne s'emballe pas et qu'une large consultation soit organisée au niveau suisse.

Une réflexion sur l'avenir du syndicalisme enseignant a été initiée à l'automne 2000 sous la conduite de Walo Hutmacher. Cette démarche ne manquera pas de nourrir les travaux vaudois.

Des relations à l'interne...**Conférence des président(e)s**

Le comité a le sentiment que cet organe de notre société peine à trouver son rythme et sa vraie place. Nous continuons d'estimer qu'elle devrait être présidée par un président d'association et non par un permanent.

Les associations nous apparaissent comme devoir dynamiser leurs relations avec le comité de la SPV qui a souvent de la peine à saisir quelles sont les réelles positions de chacune d'entre elles. Nous estimons qu'à travers la Conférence des Présidents doivent émerger des problématiques et des perspectives spécifiques et que la position SPV doit être construite, de manière commune, à partir de débats initiés par les associations.

Or, ce n'est pas le cas, et certaines associations professionnelles de la SPV nous semblent tendre vers une simple avalisation des positions et contributions des permanents et du comité. Nous voyons là un risque de dérive et de perte de certains fondements démocratiques, qu'il s'agira de juguler dans les plus brefs délais.

Rencontres décentralisées

Ce fut un succès ! On aurait pu espérer, il est vrai, une fréquentation plus importante, mais le comité a quand même pu rencontrer en 11 lieux du canton, et sur un peu plus d'un mois, près de 10% des membres, en un total de plus de 25 heures de débats.

Débats nourris. Débats fructueux, dont les " actes " publiés en mai en ont rendu compte.

Il reste le problème de Lausanne (à peine 10 Lausannois rencontrés sur près de 1000 membres). C'est le gros bug de cette opération. Le comité initiera, la prochaine année scolaire, une opération spéciale lausannoise, car nous avons la volonté de voir renaître une dynamique SPV dans la capitale. S'il n'y que peu de sentiment d'appartenance dans le chef-lieu, c'est autour de la SPV que celle-ci doit pouvoir se dynamiser.

www.spv-vd.ch

La rentrée 2000 a vu naître le site internet de la SPV.

A ce jour, notre portail a été visité plus de 1300 fois. C'est encourageant, mais ce n'est pas suffisant. Nous devons entrer dans ce nouveau média avec plus de pugnacité.

Le comité est persuadé que le site est un plus, mais que cette nouvelle culture n'est pas encore vraiment entrée dans les moeurs des collègues. Nous avons pourtant bon espoir et continuerons à développer ce moyen de communication.

Le comité tient à remercier les délégués et les membres qui s'engagent au service de la SPV et de l'Ecole vaudoise, dans des comités d'association, dans des commissions et groupes de travail du Département ou de notre société.

Avec plus de 3100 membres, nous sommes bien la première association de fonctionnaires du Canton de Vaud et la première force associative d'enseignants de Romandie. Contrairement à d'autres qui se sont repliés sur la critique et qui se complaisent dans les tensions en se situant en marge du débat scolaire, nous restons l'interlocuteur privilégié du DFJ.

Le Conseil d'Etat, pour sa part, peine à dégager des priorités. S'il affirme que la formation est une tâche première de l'Etat, son approche peu prospective conduit à voir les dossiers bloqués ou laissés en souffrance (réévaluation de la fonction de maître breveté, pénibilité et enclassement). Tout porte à croire, hélas, que la proximité des élections cantonales ne va pas conduire le gouvernement à faire preuve de plus d'audace.

La rentrée d'août 2001 sera marquée par la prise de fonction d'une nouvelle direction à la Barre. Les contacts établis à ce jour, notamment avec M. Daniel Christen, laissent augurer du meilleur. A cet égard, il convient de relever que M. Bernard Studer et Mme Jacqueline Pellet, ont su, dans une période intérimaire difficile, assurer la continuité et que nous avons pu collaborer avec eux en bonne intelligence. C'est dans ce sens que le comité continuera d'agir. Sans compromis ni complaisance, mais dans la volonté renouvelée de participer à l'élaboration de notre maison commune du Savoir.

Lausanne, mai 2001

Attention !

Les compensations négociées pour les enseignants dans le cadre de l'accord sur la nouvelle loi du personnel (Statut) ne pourront entrer en vigueur qu'à partir du moment où cette loi aura été acceptée par le Parlement

CONGES NON-PAYES

De nombreux téléphones à ce sujet, depuis le début de l'année 2001, montrent bien que les dispositions de l'actuelle loi sur le personnel rendent perplexes nos collègues !

Sans préjuger des décisions politiques sur le nouveau statut, nous nous attelons actuellement à tenter de faire modifier la pratique actuelle, *au cas où la nouvelle loi serait acceptée et mise en application dès l'année prochaine.*

Rappelons certaines "règles du jeu", pour des congés qui dépassent une semaine :

Si l'Etat accorde un tel congé, les 2 conditions suivantes sont toujours applicables :

- Si vous prenez un congé immédiatement avant ou après une période de vacances scolaires, celles-ci sont considérées comme faisant partie du congé non payé !
- Un/e enseignant/e qui prend **un congé non-payé de 2 semaines** à la fin des vacances d'automne, verra son salaire ne pas être versé **durant 4 semaines.**
- Il ne vous verse pas votre salaire au retour du congé non-payé tant que vous n'avez pas repris **effectivement** votre travail !

Depuis de très nombreuses années, La SPV a conclu un accord avec une assurance dont sont bénéficiaires tous nos membres, qui peuvent ainsi envisager un tel congé sans craindre l'accident ou la maladie, Vous pouvez conclure une assurance perte de gain en payant **une prime minimale** qui tient compte de la durée de votre congé non-payé et de votre salaire; pour exemple : un congé de 4 semaines pour un salaire annuel de 80000 Frs équivaut à une prime unique de 38.-- Frs, pour une assurance qui vous garantira le 50% de votre salaire pendant une année.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRES DE LA SPV, AVANT DE PRENDRE UN TEL CONGE !

JMH